

Service de la Politique de la Ville - Opération Vacances 1999 - Rémunération du Personnel d'animation des Centres de Loisirs et Centres d'Animation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'Opération Vacances, les Maisons Pour Tous et Centres d'Animation sont amenés à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités.

La Commission de la Politique de la Ville, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnité journalière identique à celui retenu par la Caisse des Ecoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFD	329 F
- Directeur stagiaire BAFD	288 F
- Directeur Adjoint	250 F
- Directeur sans formation	237 F
- Animateur BAFA	176 F
- Animateur stagiaire BAFA	140 F
- Animateur assistant	102 F
- Animateur sans formation	94 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 1999